



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024004

Domaine : 4.1

Date de convocation : 31 octobre 2024

Date de l'affichage : 31 octobre 2024

Date d'affichage de la délibération : 8 novembre 2024

Objet : 04 – Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Agnès LUXIN, Frédérick TOURNERET, Frédérick DIVIALLE, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSABOIS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Patrick BENSMAIL
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Pierre MATHEVET

Monsieur Jean-Guillaume CARONE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de créer les emplois suivants :

- **1 gestionnaire comptable** – catégorie B et C de la filière administrative à compter du 1^{er} décembre 2024
- **1 Conseiller(ère) en insertion professionnelle** – catégorie B et C de la filière administrative, animation et technique à compter du 1^{er} décembre 2024

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois :

- 1 Directeur adjoint des ressources humaines en **Directeur (trice) des ressources humaines** - catégorie A et B de la filière administrative, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 Assistant graphiste en **Graphiste**, cadre d'emplois de catégorie C, filière administrative, technique et animation, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 Coordinateur des ateliers socio linguistiques et référent(e) familles en **Référent(e) familles-développement social** – Cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative, technique et animation à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Directeur(trice) générale de l'organisation territoriale** cadres d'emplois de catégorie A des filières **administrative** et technique à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Directeur(trice) de la crèche collective** - cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière **administrative** et médico-sociale, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Directeur(trice) de la mini-crèche** - cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière **administrative** et médico-sociale, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **assistante administrative (au département éducation)** - cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière administrative à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Responsable du département Vie Urbaine et développement économique** - cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière administrative et **technique** à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Responsable Département Bâtiments et Garage** - cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière technique à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Chargé(e) des dossiers transversaux Correspondant comptable** - cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière administrative à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Chargé(e) de la coordination numérique** - cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière administrative et technique à compter du 1^{er} décembre 2024,
- 1 **Responsable des ATSEM / Assistante administrative** cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière **administrative** et médico-sociale à compter du 1^{er} décembre 2024,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de supprimer les emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2024 :

- **1 DGA - DRH, Affaires générales et juridiques**
- **1 Directeur des Affaires Générales, Juridiques, du service à la population et des Ressources Humaines**
- **1 Régisseur général**
- **1 Animateur bibliothèque-ludothèque**
- **1 Agent technique et Gardien d'équipement scolaire**
- **1 Magasinier**

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de supprimer les grades suivants à compter du 1^{er} décembre 2024 :

- **1 médecin principal de 2^{ème} classe**
- **1 Directeur Général Adjoint des communes de 10 000 à 20 000 habitants**

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer les emplois suivant au 1^{er} décembre 2024 :

A/ 1 Gestionnaire comptable, à temps complet à compter du 1^{er} décembre afin d'exercer les missions suivantes :

1. Préparer, exécuter et suivre le budget ville
2. Être ressource des services gestionnaires
3. Mettre à jour et mettre en œuvre les procédures
4. Participer à la vie administrative du service financier

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B et C** de la filière **administrative**.

B/ 1 Conseiller(ère) en insertion professionnelle, à temps complet à compter du 1^{er} décembre afin d'exercer les missions suivantes :

1. Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnel
2. Participer au pilotage du Point Emploi
3. Animer le réseau « Emploi »
4. Participer à l'animation globale du Lien Social

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B et C** de la filière **administrative, animation et technique**

Il est proposé de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DECIDE de modifier les emplois suivant au 1^{er} décembre 2024 :

A/ Le poste de **Directeur adjoint des ressources humaines** est modifié comme suit : **Directeur (trice) des ressources humaines** à compter du 1^{er} décembre 2024 à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Participation à la définition de la politique ressources humaines
2. Conseil aux élus et à la direction générale en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines
3. Conduite du dialogue social
4. Contrôle de la gestion administrative et statutaire
5. Pilotage de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences
6. Supervision des actions de prévention
7. Suivi et participation aux instances paritaires et relations avec les représentants du personnel
8. Elaboration et suivi de la masse salariale de la collectivité
9. Information et communication interne
10. Accompagnement des services en matière de gestion RH partagée
11. Management et encadrement des agents de la Direction

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie A et B de la filière administrative.

B/ Le poste **d'assistant graphiste** est modifié comme suit : **Graphiste** à compter du 1^{er} décembre 2024 à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assurer à la réalisation des publications municipales
2. Participer à la création et à la réalisation des différents supports de communication
3. Assurer le suivi administratif des impressions de documents
4. Gestion du planning du département Édition

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière administrative, technique et animation.

C/ Le poste de **Coordinateur des ateliers sociolinguistiques et référent(e) familles** est modifié comme suit : **Référent(e) familles – développement social** à compter du 1^{er} décembre 2024 à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Animer, coordonner et évaluer les actions collectives familles de la Maison de La Challe
2. Assurer le suivi de la communication du Secteur Famille
3. Accompagner individuellement les familles dans leurs difficultés
4. Participer à l'animation globale des deux Centres Sociaux

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative, technique et animation.

D/ Le cadre d'emploi du poste de **Directeur(trice) générale de l'organisation territoriale** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A** de la filière **administrative** et technique.

E/ Le cadre d'emploi du poste de **Directeur(trice) de la crèche collective** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière **administrative** et médico-sociale.

F/ Le cadre d'emploi du poste de **Directeur(trice) de la mini-crèche** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière **administrative** et médico-sociale.

G/ Le cadre d'emploi du poste de **d'assistante administrative (au département éducation)** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière administrative.

H/ Le cadre d'emploi du poste de **Responsable du département Vie Urbaine et développement économique** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière administrative et **technique**.

I/ Le cadre d'emploi du poste de **Responsable Département Bâtiments et Garage** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A** et **B** de la filière **technique**.

J/ Le cadre d'emploi du poste de **Chargé(e) des dossiers transversaux Correspondant comptable** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière administrative.

K/ Le cadre d'emploi du poste de **Chargé(e) de la Coordination numérique** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière administrative.

L/ Le cadre d'emploi du poste de **Responsable des ATSEM / Assistante administrative** est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2024 : La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B** et **C** de la filière **administrative**, médico-sociale et technique ;

DECIDE de supprimer les emplois suivant au 1^{er} décembre 2024 :

- **1 DGA - DRH, Affaires générales et juridiques**
- **1 Directeur des Affaires Générales, Juridiques, du dpt Service à la population et des Ressources Humaines**
- **1 Régisseur général**
- **1 animateur bibliothèque-ludothèque**
- **1 Agent technique et Gardien d'équipement scolaire**
- **1 Magasinier**

DECIDE de supprimer les grades suivant au 1^{er} décembre 2024 :

- **1 médecin principal de 2^{ème} classe**
- **1 Directeur Général Adjoint des communes de 10 000 à 20 000 habitants**

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France